

note d' information

09.14
MAI

En 2007, 22 073 dossiers déclarés recevables et déposés par des candidats à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique de l'Éducation nationale par la validation des acquis de leur expérience (VAE) ont été examinés par un jury, 1 % de moins qu'en 2006.

13 750 candidats ont obtenu un diplôme complet, soit plus de six candidats sur dix. Un candidat sur trois recherche un BTS et l'obtient en entier dans 59 % des cas. Les diplômes de niveau V (CAP-BEP) occupent une place moins importante (26 % des dossiers examinés) mais plus de sept candidats sur dix à un CAP par la VAE ont obtenu le diplôme complet.

Quatre diplômes regroupent plus de 40 % des demandes de VAE, parmi lesquels le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « petite enfance » qui représente à lui seul 14,5 % des candidats.

Le développement de la validation des acquis de l'expérience marque une pause en 2007

Depuis 2002, la VAE (validation des acquis de l'expérience) s'est substituée à la VAP (validation des acquis professionnels) et permet d'obtenir un diplôme complet.

Le rôle essentiel joué par les DAVA

Chaque rectorat dispose d'au moins un centre de validation des acquis ainsi que d'une structure responsable du dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions de ces DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

En 2007, la distribution de plaquettes ou de dépliants à destination du public l'informant sur la validation des acquis de l'expérience a atteint 130 000 exemplaires. Cette information était orientée principalement en direction des entreprises de toute taille (63 % du total des informations spécifiques).

Vingt-neuf académies sur trente disposent d'un centre d'information téléphonique sur la validation des acquis (le nombre de demandes traitées dépassant les 115 000) et vingt-six d'entre elles d'un centre d'information accessible sur Internet (d'autres sites sont en construction). Enfin, dans vingt-deux académies, l'utilisation des

points de relais-conseils a permis de traiter 8 100 demandes.

En 2007, 60 900 personnes ont reçu des informations organisées par les DAVA sur la validation des acquis (*tableau 1*). 77 % d'entre elles ont suivi des séances d'information collectives, les autres ayant été informées individuellement. Dans plus de neuf cas sur dix, les réunions d'information collectives ont duré deux heures et plus, alors que la durée des entretiens individuels d'information est inférieure à deux heures dans la majorité des cas.

Un candidat à la validation sur trois a bénéficié d'un accompagnement dans sa démarche

Plus de 50 300 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation, soit une baisse de 17 % en un an.

Chaque personne désirant entrer dans un processus de validation bénéficie d'un entretien personnalisé au cours duquel elle doit choisir le diplôme qu'elle souhaite obtenir. Suite à cet entretien, elle remplit un premier document (*livret 1*) qu'elle retournera au DAVA qui appréciera si celui-ci est recevable ou non.

TABLEAU 1 – Bilan de l'activité des DAVA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Personnes informées	7 975	12 992	15 252	18 858	29 662	28 781	38 536	58 463	83 561	84 068	78 494	78 856	60 942
Dossiers de candidatures retirés						13 247	18 492	30 803	51 541	53 432	57 988	61 067	50 367
Personnes accompagnées	2 251	3 491	4 240	5 107	5 842	6 487	9 127	12 824	15 162	19 122	20 371	24 551	19 371

Source : MEN-DEPP, enquête n°62 (*La validation des acquis de l'expérience pour la délivrance de diplômes professionnels et technologiques*).

Ce premier document étant considéré comme recevable, la possibilité de recourir à la validation est ouverte. En 2007, 29 000 dossiers ont été déposés ; 27 000 ont été déclarés recevables.

Le candidat doit rédiger le dossier qui sera examiné par un jury (livret 2), il comportera la présentation au minimum de quatre activités. C'est à ce niveau qu'un accompagnement est proposé à chaque candidat avec pour objectifs une aide méthodologique à la description des activités ainsi qu'une préparation à l'entretien avec le jury. Le recours à ce service est facultatif et payant (de 160 € à 975 €), mais il est souvent financé par des entreprises ou des organismes divers. 19 371 personnes ont bénéficié de l'aide d'organismes de l'éducation nationale, soit plus du tiers des personnes ayant retiré un dossier (d'autres organismes peuvent le proposer et le candidat est toujours libre de son choix). La durée de cet accompagnement a été d'au moins deux heures, quel que soit le niveau de diplôme visé. Il est généralement effectué par des équipes de deux personnes, le plus souvent un enseignant ou formateur et un professionnel. Peuvent aussi intervenir des conseillers en orientation professionnelle et des inspecteurs. 45 % des candidats à la validation ayant bénéficié d'un accompagnement visent l'obtention d'un diplôme de niveau III (niveau BTS), 29 % d'un diplôme de niveau IV (niveau bac). Seuls 26 % cherchent à obtenir un diplôme de niveau V (niveau CAP-BEP).

Diminution de 1 % du nombre de candidats dont les dossiers ont été examinés

Avec 22 073 candidats¹, le nombre de dossiers examinés diminue de 1 % par

TABLEAU 2 – Nombre total de dossiers examinés par un jury

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Candidats	4 609	5 377	7 549	14 374	19 136	21 379	22 284	22 073
Variation annuelle (en %)	16,7	40,4	90,4	33,1	11,7	4,2	-	- 1

Source : MEN-DEPP, enquête n°62

rapport à 2006, année qui avait vu ce nombre s'accroître de 4 % (+ 12 % en 2005) (*tableau 2*).

32 % des dossiers examinés avaient été déposés au cours des années précédentes. Mais, en 2007, plus du quart des dossiers déposés et déclarés recevables n'ont pu être examinés dans l'année.

Plus de six candidats sur dix sont des femmes

66 % des candidats dont les dossiers ont été examinés sont des femmes.

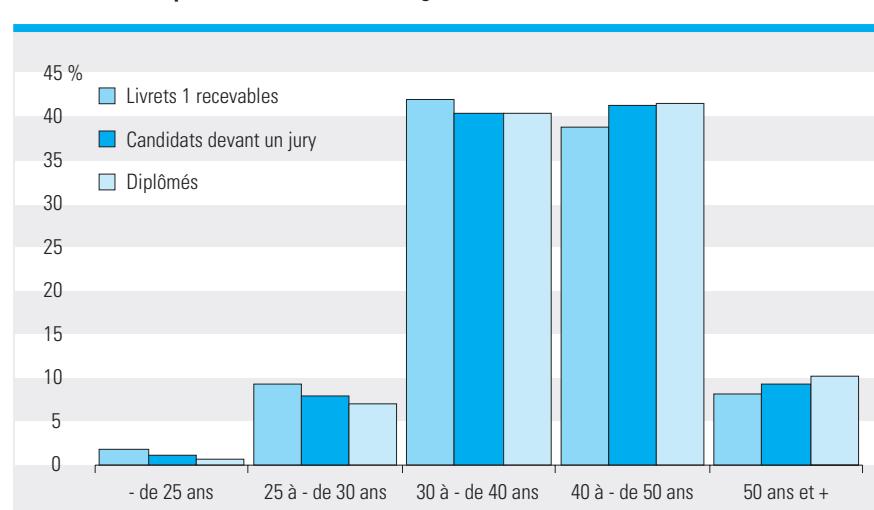
Près de quatre sur cinq sont des actifs ayant un emploi et 21 % des demandeurs d'emploi qui sont ainsi surreprésentés. Huit candidats sur dix ont entre 30 et 50 ans (*tableau 3*).

La structure par âge des publics concernés par la VAE est connue au cours de trois étapes du processus de la validation : au moment où le livret 1 déposé par le demandeur est déclaré recevable par le DAVA (validé), au passage devant un jury et, enfin, lors de l'attribution du diplôme par validation. Si le groupe le plus important est celui des 30 à moins de 40 ans pour les

TABLEAU 3 – Répartition des dossiers examinés selon les caractéristiques des candidats (en %)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Sexe	Hommes	39,6	40,4	41,2	39,1	38,6
	Femmes	60,4	59,6	58,8	60,9	61,4
Statut par rapport à l'emploi	Actifs ayant un emploi	77,8	74,9	73,6	74,1	74,6
	Demandeurs d'emploi	21,0	22,7	25,0	22,2	22,8
Âge	Inactifs	1,2	2,4	1,4	3,6	2,7
	Moins de 27 ans	3,4	4,2	3,8	4,1	4,7
	De 27 à - de 30 ans	10,8	9,9	10,1	10,3	11,0
	De 30 à 45 ans	67,7	67,3	67,9	66,0	63,8
	Plus de 45 ans	18,1	18,6	18,2	19,6	20,6
						50 ans et plus
						9,4

Source : MEN-DEPP, enquête n°62

GRAPHIQUE 1 – Répartition selon la tranche d'âge

Source : MEN-DEPP, enquête n°62

¹. Individus dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury.

personnes ayant validé le livret 1, c'est le groupe des 40 à moins de 50 ans qui domine autant pour les candidats passés devant un jury que pour les diplômés (*graphique 1*).

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la VAE

34,5 % des candidats souhaitant obtenir un diplôme de l'Éducation nationale par la VAE recherchent un BTS, diplôme d'enseignement supérieur de niveau III. Si l'on ajoute les demandes de validation du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), un diplôme souhaité sur deux est de niveau III. Toutefois, ceux qui postulent un diplôme de niveau V (CAP-BEP) sont toujours nombreux et surtout leur part dépasse 25 % (*tableau 4*). Dans huit cas sur dix, les dossiers examinés correspondent à des formations relevant du tertiaire.

Plus de six candidats sur dix ont obtenu un diplôme complet

Sur les 22 073 dossiers examinés par un jury en 2007, 62 % ont obtenu un diplôme complet et 12,5 % n'ont rien obtenu.

En moyenne, plus le niveau du diplôme est élevé, plus il est difficile de l'obtenir en entier.

59 % des candidats à un BTS dont le dossier a été examiné par un jury obtiennent le diplôme complet (contre 58 % en 2006). Ce taux est plus important parmi les candidats à un baccalauréat professionnel (72,5 %) et surtout parmi les candidats à un CAP (73,6 %) ou à un BEP (75,7 %) (*tableau 5*).

Parmi les 700 diplômes à finalité professionnelle délivrés par les services de l'enseignement secondaire de l'Éducation nationale ouverts à une validation des acquis de l'expérience, 400 ont fait l'objet d'une demande d'obtention. Le diplôme le plus demandé pour la VAE est le certificat d'aptitude professionnel petite enfance qui permet à un nombre très important de non-diplômés de faire reconnaître la qualification acquise dans l'exercice de leur métier. Il regroupe 15 % des candidats à la VAE. Il est suivi du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (commun à

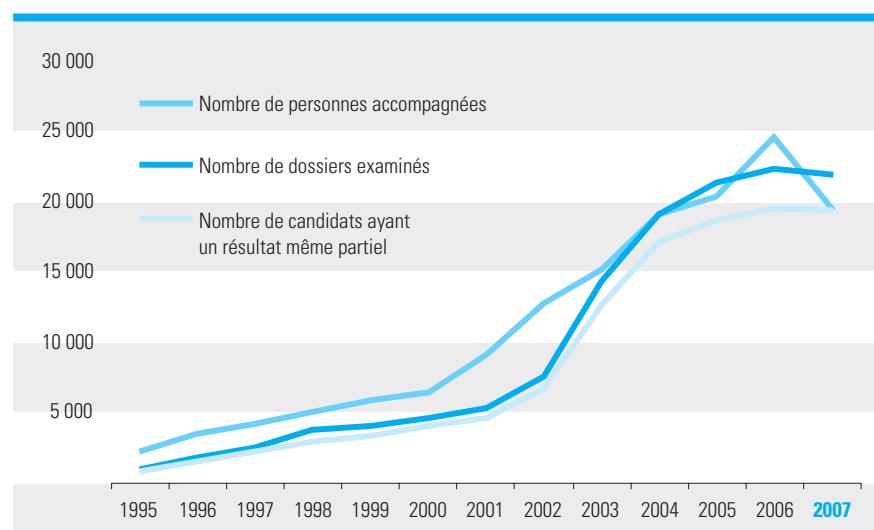
TABLEAU 4 – Répartition des dossiers examinés par un jury selon le diplôme postulé (en %)

	CAP	BEP	BP	Bac pro	Autres diplômes EN*	BTS	Total
1995	19,0	2,0	15,0	15,0	2,0	47,0	100,0
1996	17,0	4,0	15,0	14,0	2,0	48,0	100,0
1997	21,6	3,1	13,6	15,2	2,0	44,5	100,0
1998	22,7	2,4	14,3	14,0	1,9	44,7	100,0
1999	24,7	2,2	14,2	12,7	1,3	44,9	100,0
2000	21,1	2,7	12,2	16,3	2,0	45,7	100,0
2001	20,4	3,2	10,3	16,4	1,8	47,9	100,0
2002	15,6	3,2	9,3	17,6	2,6	51,8	100,0
2003	16,3	3,0	9,2	20,4	3,0	48,1	100,0
2004	16,7	3,4	8,9	22,8	5,2	43,0	100,0
2005	18,9	3,1	7,8	20,6	10,0	39,6	100,0
2006	19,0	2,5	7,0	18,0	19,1	34,4	100,0
2007	21,9	2,4	8,3	17,2	15,8	34,5	100,0

* DEES, mentions complémentaires ou BMA

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

GRAPHIQUE 2 – Candidats à la validation des acquis et personnes ayant bénéficié d'un accompagnement de la part de l'Éducation nationale



Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

TABLEAU 5 – Répartition selon le diplôme des dossiers examinés par un jury en 2007

	Candidats	Part des candidats ayant obtenu un diplôme complet	Part des candidats ayant obtenu une partie du diplôme	Part des candidats n'ayant rien obtenu	Total
BTS	7 616	59,2	25,0	15,8	100,0
DCEF	1	100,0	0,0	0,0	100,0
DMA	13	53,8	15,4	30,8	100,0
DTS	1	0,0	0,0	100,0	100,0
DSAA	15	53,3	26,7	20,0	100,0
DIV-3	2 881	45,8	38,9	15,3	100,0
DIP3	1	0,0	100,0	0,0	100,0
Bac pro	3 788	72,5	18,5	9,0	100,0
Bac techno	94	64,9	20,2	14,9	100,0
BMA	4	50,0	50,0	0,0	100,0
BP	1 831	45,2	43,7	11,1	100,0
BT	12	66,7	33,3	0,0	100,0
MC4	29	72,4	10,3	17,2	100,0
CAP	4 827	73,6	16,7	9,7	100,0
BEP	530	75,7	11,5	12,8	100,0
MC5	430	67,4	27,4	5,1	100,0
Total	22 073	62,3	25,1	12,6	100,0

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

l'Éducation nationale et aux Affaires sociales) pour 13 % des candidats. Mais la proportion de diplômes complets obtenus se situe en dessous de la moyenne des

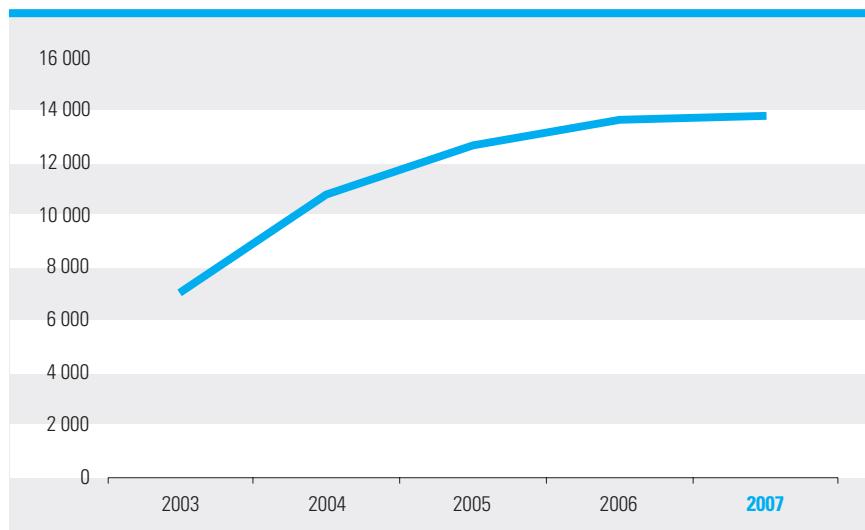
diplômes de ce niveau, soit 46 % de diplômés contre une moyenne de 59 % pour les BTS. Le brevet de technicien supérieur d'assistant de direction (8 % des demandes)

vient ensuite. Au total onze diplômes regroupent à eux seuls 60 % des demandes : cinq BTS, deux baccalauréats professionnels, deux brevets professionnels, un CAP

et le DEES. Les BTS demandés ont une orientation plutôt tournée vers l'assistance de gestion ou le commerce, les BP sont du domaine de la coiffure (nécessaires à

l'ouverture d'un salon), le baccalauréat professionnel dominant est celui de secrétariat, suivi du baccalauréat professionnel du commerce (*tableau 6*).

GRAPHIQUE 3 – Nombre de diplômés par la VAE au sein des dispositifs académiques de validation (DAVA)



Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

Fortes disparités entre les académies

Cinq académies ont examiné plus de mille dossiers (Créteil, Lille, Aix-Marseille, Versailles et Paris) et trois en ont examiné moins de 200. La part des candidats ayant obtenu un diplôme complet est de 73,5 % dans l'académie d'Amiens, soit 10 points de plus que la moyenne nationale. En termes de validation, les différences sont également fortes.

Les académies sont classées par ordre décroissant du nombre de candidats. Il est possible que dans les académies particulièrement isolées géographiquement certains dossiers instruits voient leur conclusion se produire devant des jurys

TABLEAU 6 – Les 35 diplômes les plus demandés en VAE en 2007

Diplômes	Intitulés	Candidats	Candidats ayant obtenu un diplôme complet	Candidats ayant obtenu une partie du diplôme	Candidats n'ayant rien obtenu	Part des candidats par diplôme
CAP	Petite enfance	3 225	2 259	641	325	14,6
DEES	Éducateur spécialisé (diplôme d'État)	2 850	1 306	1 109	435	12,8
BTS	Assistant de direction	1 798	1 037	399	362	8,1
Bac pro	Secrétaire	1 160	786	243	131	5,3
BP	Coiffure option styliste visagiste	754	327	362	65	3,4
BTS	Comptabilité et gestion des organisations	751	449	193	109	3,4
BTS	Assistant de gestion de PME-PMI	677	431	139	107	3,1
BTS	Management des unités commerciales	674	450	153	71	3,1
BP	Coiffure option coloriste permanentiste (BP)	494	201	233	60	2,2
Bac pro	Commerce	492	376	78	38	2,2
BTS	Négociation et relation client	469	328	62	79	2,1
Bac pro	Comptabilité	381	286	66	29	1,7
BTS	Opticien lunetier	245	51	153	41	1,1
MC5	Sécurité civile et d'entreprise	242	139	102	1	1,1
Bac pro	Services accueil assistance conseil	239	199	19	21	1,1
BTS	Informatique de gestion administrative de réseaux locaux d'entreprise	230	124	58	48	1,0
Bac pro	Logistique	212	143	49	20	1,0
BTS	Professions immobilières	211	90	91	30	1,0
BTS	Maintenance industrielle	191	116	50	25	0,9
CAP	Cuisine	184	153	10	21	0,8
BTS	Hôtellerie restauration option B : art culinaire, art de la table et du service	165	92	45	28	0,7
Bac pro	Restauration	158	95	49	14	0,7
Bac pro	Pilotage des systèmes de production automatisée	153	126	17	10	0,7
MC5	Aide à domicile	148	120	15	13	0,7
BTS	Assistance technique d'ingénieur	136	113	10	13	0,6
BTS	Assurance	136	79	33	24	0,6
BP	Agent technique de prévention et de sécurité	118	81	27	10	0,5
BTS	Électrotechnique	116	71	17	28	0,5
CAP	Prêt-à-porter	111	99	4	8	0,5
BTS	Ventes et productions touristiques	109	74	26	9	0,5
Bac pro	Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)	109	85	18	6	0,5
BEP	Métiers du secrétariat	109	91	7	11	0,5
BTS	Analyses biologiques	105	72	18	15	0,5
BEP	Carrières sanitaires et sociales	105	64	16	25	0,5
CAP	Coiffure	102	70	24	8	0,5

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

d'autres académies sans qu'elles soient systématiquement informées des résultats (par exemple la Corse qui a en fait préparé 112 dossiers).

François Ancel, DEPP A1

TABLEAU 7 – Les résultats de la VAE par académie en 2007

Académie	Nombre de dossiers examinés en 2007	Part des candidats ayant obtenu un diplôme	Part des candidats n'ayant obtenu qu'une partie d'un diplôme	Part des candidats n'ayant rien obtenu
Créteil	2 345	63,7	24,7	11,6
Lille	1 970	69,9	17,5	12,6
Aix-Marseille	1 423	58,7	26,9	14,4
Versailles	1 407	66,7	21,3	12,0
Paris	1 311	61,3	24,3	14,3
Nice	975	65,7	24,9	9,3
Rennes	897	64,9	30,0	5,1
Toulouse	879	66,0	22,5	11,5
Bordeaux	834	52,2	32,6	15,2
Grenoble	825	62,5	27,8	9,7
Lyon	805	56,3	31,6	12,2
Nancy-Metz	739	62,2	24,0	13,8
Rouen	730	57,3	25,1	17,7
Orléans-Tours	656	62,5	25,3	12,2
La Réunion	628	64,2	18,2	17,7
Montpellier	598	54,2	32,6	13,2
Strasbourg	568	68,8	21,3	9,9
Nantes	538	61,2	34,8	4,1
Poitiers	516	70,5	20,3	9,1
Amiens	510	73,5	19,6	6,9
Reims	483	61,3	26,9	11,8
Martinique	425	42,6	33,9	23,5
Guadeloupe	408	64,0	27,2	8,8
Dijon	378	69,0	18,0	13,0
Besançon	312	54,2	30,4	15,4
Caen	284	55,3	31,7	13,0
Clermont-Ferrand	257	60,7	30,7	8,6
Limoges	193	72,0	20,2	7,8
Corse	97	69,1	22,7	8,2
Guyane	87	50,6	40,2	9,2
Total	22 073	62,3	25,1	12,6

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

La validation des acquis de l'expérience

La VAE inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation se substitue à la validation des acquis professionnels (VAP). Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation. Sont exclus du champ d'application les diplômes nationaux délivrés au nom de l'Etat par les établissements publics d'enseignement supérieur.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande est déposée.

Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme.

Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut pas postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation.

La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L. 900-1, L. 900-2 et L. 900-4-2 du Code du travail.

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE
Directeur de la publication : [Daniel Vitry](#)

Secrétaire de rédaction : [Francine Le Neveu](#)
Maquettiste : [Frédéric Voiret](#)
Impression : [Ovation](#)

DEPP, Département de la valorisation et de l'édition
61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
depp.diffusion@education.gouv.fr
ISSN 1286-9392